

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du lundi 28 mars 2011

Par convocations individuelles adressées le 21 mars 2011 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 28 mars 2011.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011.
- 2) Communications du Maire.
- 3) Rapport de commissions.
- 4) Fixation du taux des taxes.
- 5) Vote du budget primitif 2011.
- 6) Modification du taux des subventions communales.
- 7) Attribution de subventions.
- 8) Droit de place messti.
- 9) Acquisition de matériel et travaux.
- 10) Construction d'un périscolaire.
- 11) Réaménagement de l'école élémentaire.
- 12) Approbation de la modification n° 4 du P.O.S.
- 13) Approbation d'un contrat.
- 14) Lotissement "Les Champs 1" : dénomination de rues.
- 15) Divers.

L'an deux mil onze, le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents : M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacques ECKERT et M. Jacky NOLETTA, Adjoints.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE et M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés : M. Christian LALUET, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
Mme Patrice ZENSS, pouvoir à M. Richard JUNG

En ouvrant la séance "budgétaire", M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. Alain VOLTZENLOGEL est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 février 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 février 2011.

2) Communications du Maire

- ♦ 21/02 Conseil Municipal.
- ♦ 23/02 Commission d'Appel d'Offres à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
Assemblée Générale Groupama.
- ♦ 01/03 80 ans de Mme Lydia LAEUFER.
- ♦ 02/03 Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.
Assemblée Générale ACSE.
- ♦ 03/03 Bureau La Solidarité - Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes.
- ♦ 04/03 Réunion avec le CAUE pour le projet périscolaire.
- ♦ 06/03 Concert de la Musique Municipale "Petites formations".
- ♦ 09/03 Commission d'Appel d'Offres à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 10/03 Vente de bois.
- ♦ 11/03 Conseil de l'école maternelle (Mme SCHOTT).
- ♦ 14/03 Conseil à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 17/03 Commission Communication à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
Comité de pilotage Basse-Zorn'Live.
- ♦ 18/03 85 ans de Mme Lina SCHAEFFER.
Assemblée Générale du Crédit Agricole à Brumath.
- ♦ 19/03 85 ans de Mme Frieda VOLTZENLOGEL.
- ♦ 20/03 Assemblée Générale de la Société des Aviculteurs (M. ECKERT).
- ♦ 21/03 Commission des Finances.
- ♦ 22/03 80 ans de Mme Marcelline HAUK.
- ♦ 23/03 Réunion voirie 2012.
Commission des Finances à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.
- ♦ 24/03 Réunion périscolaire avec M. le Sous-Préfet.
Commission Travaux, voirie et sécurité.
- ♦ 25/03 Réunion avec le CAUE pour le projet périscolaire.
Assemblée Générale de la Société Athlétique (+ M. ECKERT).
- ♦ 26/03 Nettoyage de printemps.
- ♦ 28/03 Réunion périscolaire avec la CAF.

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :
- Section 11 n° 508/74 4 rue des Vergers

3) Rapports de commissions

- Commission des Finances du 21 mars 2011
- Commission Travaux, voirie et sécurité du 24 mars 2011

4) Fixation du taux des taxes

M. le Maire informe l'assemblée, qu'à ce jour, les bases d'imposition ainsi que les taux rebasés suite à la réforme de la fiscalité ne nous ont pas encore été communiquées par les Services Fiscaux; il propose néanmoins de fixer les taux pour permettre d'inscrire au budget primitif un produit attendu provisoire au titre de la fiscalité directe locale.

Après les explications de M. le Maire et de l'Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une stabilité des taux.

Les nouveaux taux rebasés après intégration d'une partie du taux du Conseil Général pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti sont votés comme suit :

➤ Taxe d'habitation	17.42 %
➤ Foncier bâti	9.84 %
➤ Foncier non bâti	42.89 %
➤ Contribution Foncière des Entreprises	18.02 %

5) Vote du budget primitif 2011

M. le Maire soumet le budget primitif 2011 à l'assemblée dans son ensemble. M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des Finances, le présente en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2011
 - ⇒ Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - ⇒ Chapitre et opération pour la section d'investissement,
- comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>	Opérations réelles	1 255 982.43 €
	Opérations d'ordre	<u>177 736.72 €</u>
	TOTAL	1 433 719.15 €

<i>Recettes</i>	Opérations réelles	1 381 020.43 €
	Opérations d'ordre	7 000.00 €
	Résultat reporté	<u>45 698.72 €</u>
	TOTAL	1 433 719.15 €

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>	Opérations réelles	392 729.84 €
	Opérations d'ordre	7 000.00 €
	Restes à réaliser	<u>718 323.04 €</u>
	TOTAL	1 118 052.88 €

<i>Recettes</i>	Opérations réelles	736 494.96 €
	Opérations d'ordre	177 736.72 €
	Résultat reporté	<u>203 821.20 €</u>
	TOTAL	1 118 052.88 €

- fixe à 159 307.62 € le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement,
- fixe provisoirement à 775 819 € le produit net attendu des contributions directes.

6) Modification du taux des subventions communales

Les subventions communales attribuées aux sociétés sportives évoluant en championnat et adhérentes à l'Association Sportive et Culturelle ont été fixées et modifiées respectivement par délibération du 25 février 2002 et du 17 mars 2003.

Suite à la proposition de la Commission des Finances, M. le Maire propose de réactualiser ce tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux taux d'attribution des subventions communales aux sociétés sportives comme suit :

Nature de la subvention	Montant en €uro
Aide à la licence	
- Moins de 18 ans	12
- Adultes	6
Aide à la compétition	
(par équipe et par type de championnat)	
- Départementale	60
- Régionale	120
- France Jeunes	250
- Nationale 3	500
- Nationale 2	1 000
- Nationale 1	2 000
Déplacements	
(pour les équipes évoluant en division)	
- France Jeunes	1 000
- Nationale 3 et Lutte (interrégions)	2 000
- Nationale 2	3 000

7) Attribution de subventions

A. Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au budget primitif 2011 proposées par la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les attribuer comme suit :

Caisse des écoles

- Ecole Primaire Marienthal 400,00 €
- Ecole Maternelle Marienthal 400,00 €

CCAS

- CCAS 20 000,00 €

Subventions de fonctionnement

- Club "Bon Accueil" 300,00 €
- Sapeurs-Pompiers 950,00 €
- Musique Municipale 950,00 €
- Voyages scolaires 2 500,00 €
- Sociétés locales 890,00 €
 - Société des Arboriculteurs* 120,00 €
 - Société des Aviculteurs* 120,00 €
 - Groupe Folklorique Gries-Kurtzenhouse* 150,00 €
 - Musique stages perfectionnement* 500,00 €
- Associations diverses 70,00 €
 - Partnerschaft* 70,00 €
- Mutuelle de l'Est 1 200,00 €
- Aide à la licence 5 106,00 €
 - Basket-Club* 3 036,00 €
 - Tennis-Club* 840,00 €
 - Football-Club* 612,00 €
 - Société Athlétique* 618,00 €
- Aide à la compétition 4 890,00 €
 - Basket-Club* 3 270,00 €
 - Tennis-Club* 540,00 €
 - Football-Club* 540,00 €
 - Société Athlétique* 540,00 €

- Déplacements	10 000,00 €
<i>Basket-Club</i>	8 000,00 €
<i>Société Athlétique</i>	2 000,00 €
- Paroisse Protestante	80,00 €
- Fête du 14 juillet	1 000,00 €
- Amicale du Personnel	500,00 €
- Prévention routière	150,00 €
- Périscolaire - ALEF	36 300,00 €
- Cercle d'Echecs de Bischwiller	300,00 €
<i>Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</i>	
- Paroisse Protestante	50 000,00 €
- Amis de la Pétanque	1 405,00 €
- Tir Club "La détente"	790,00 €

B. Deux nouvelles demandes de subvention pour des voyages scolaires ont été déposées :

- Le Collège Foch de Haguenau sollicite une subvention pour deux élèves de Gries ayant participé à une classe de découverte "séjour ski" à Châtel du 13 au 19 mars 2011,
- Le Lycée-Collège André Maurois de Bischwiller sollicite une subvention pour deux élèves de Gries ayant participé à un séjour pédagogique à Tarragone du 18 au 23 octobre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à :

➤ Classe de découverte à Châtel

Nom de l'élève	Nom du responsable	Adresse	Montant
GIRONES Mathias	M. ou Mme GIRONES Philippe	112 rue Principale	14 €
SCHOCH Laura	M. ou Mme SCHOCH Serge	21 rue des Vergers	14 €

➤ Séjour pédagogique à Tarragone

Nom de l'élève	Nom du responsable	Adresse	Montant
CHENEY Thibaud	M. ou Mme CHENEY Eric	63 rue de Bischwiller	42 €
DANZ Stéphanie	M. ou Mme DANZ Pascal	18 rue des Prés	42 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

8) Droit de place messti

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU la proposition de la Commission des Finances,

fixe le droit de place pour le messti de l'année 2011 comme suit :

☞ Grands manèges	260.00 Euro
☞ Mini-scooter	176.00 Euro
☞ Manèges enfantins	154.00 Euro
☞ Stands le m ²	2.25 Euro

9) Acquisition de matériel et travaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2011, divers acquisitions de matériel et travaux ont été prévus dans la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'effectuer les acquisitions suivantes :
 - achat d'un ordinateur pour la bibliothèque,
 - achat d'instruments de musique,
 - achat d'une valise informatique et de tableaux interactifs,
 - achat d'une lame de déneigement,
- décide d'effectuer les travaux suivants :
 - mise en place d'un sol souple au tennis,
 - réaménagement des vestiaires à l'école maternelle,
 - pose d'un collecteur d'assainissement à la poste,
 - mise en place d'une main-courante au stade municipal,
 - mise en place d'une plate-forme de stockage à l'atelier municipal,
 - installation d'un éclairage extérieur à l'Espace "La Forêt" ainsi que l'éclairage public dans la rue des Pins à Marienthal,
- décide de financer ces acquisitions et travaux par des fonds libres et des subventions,
- charge le Maire de solliciter les différentes subventions.

10) Construction d'un périscolaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes études et réunions qui ont déjà eu lieu dans le cadre de ce projet, puis il leur présente le programme de l'opération élaborée par le CAUE à Strasbourg.

Ce projet consiste en la création d'une structure d'accueil périscolaire dans l'actuelle école élémentaire rue du Presbytère suite au transfert au cours de l'été des salles de classe dans le groupe scolaire de la rue Principale.

Les deux salles de classe seront conservées (150 m²), les sanitaires ainsi que les annexes seront démolis en régie et remplacés par un bâtiment neuf accolé à l'ancien (170 m²).

Le coût du projet est estimé à 500 000 €uro Hors Taxes. La maîtrise d'œuvre sera lancée prochainement, le début des travaux est prévu pour février 2012 et la réception du chantier est envisagée en décembre 2012.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation de ce projet pour un montant estimé à 500 000 €uro Hors Taxes,
- autorise le Maire à signer toute pièce administrative afférente à la mise en concurrence des maîtres d'œuvre et au marché de maîtrise d'œuvre,
- charge le Maire de solliciter les différentes subventions dont peut bénéficier cette opération et plus spécifiquement auprès du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Régional d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (fonds de concours).

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

11) Réaménagement de l'école élémentaire

Dans un deuxième temps, M. le Maire présente aux conseillers le projet de réaménagement de l'école élémentaire rue Principale, suite au projet d'aménagement d'une structure périscolaire à l'école élémentaire rue du Presbytère.

Ce projet consiste en la création de deux salles de classe, la mise en accessibilité ainsi que la mise en sécurité de l'ensemble des locaux au 58 rue Principale ; la mise en place de tableaux interactifs est également envisagée.

Le coût total des travaux peut être estimé à 100 000 € Hors Taxes et les travaux devront se réaliser pendant les congés scolaires de cet été.

Après les explications de M. le Maire et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation de ce projet pour un montant estimé à 100 000 € Hors Taxes,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux,
- charge le Maire de solliciter les différentes subventions dont peut bénéficier cette opération : l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

12) Approbation de la modification n° 4 du P.O.S.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de modification n° 4 du P.O.S. et l'appelle à délibérer sur les différents éléments qui constituent ce projet de modification, à savoir :

- ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone IINA1,
- modifier légèrement le zonage en secteur urbanisé,
- apporter une modification aux dispositions de l'article 7UA du règlement dans le souci d'une meilleure lisibilité et une gestion plus adaptée du document d'urbanisme,
- prendre en compte les observations des services de l'état émises dans le cadre du contrôle de légalité de la modification n° 3.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123.1 à L.123.12, R.123.1 à R.123-36 et L.124.3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 août 2001 approuvant la révision du P.O.S.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2004 approuvant la modification n° 1 du P.O.S.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2006 approuvant la modification n° 2 du P.O.S.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 décembre 2009 approuvant la modification n° 3, la révision simplifiée n° 1 et 2 du P.O.S.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2010 et du 18 octobre 2010 prescrivant la modification n° 4 du P.O.S.,

Vu l'arrêté municipal n° 3/2011 du 03 janvier 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 4 du P.O.S.,

Vu le registre d'enquête publique à laquelle il a été procédé du 17 janvier 2011 au 15 février 2011,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 03 mars 2011,

Vu le dossier de projet de modification du P.O.S.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'approuver les modifications soumises à l'enquête publique,
- charge M. le Maire
 - de faire procéder au report des modifications sur le dossier de P.O.S. approuvé,
 - de transmettre la présente délibération accompagnée des pièces modifiées du P.O.S. ainsi que le rapport du commissaire-enquêteur à M. le Préfet du Bas-Rhin,
 - d'effectuer les mesures de publicité dans deux journaux régionaux, ainsi qu'un affichage en mairie durant un mois.

13) Approbation d'un contrat

L'entretien et la maintenance des installations de chauffage sont assurés par la société CALOREST à Herrlisheim dans le cadre de deux contrats distincts.

M. le Maire présente à l'assemblée un nouveau contrat de prestations de maintenance préventive et corrective, mis à jour, regroupant tout les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ce nouveau contrat,
- autorise le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

14) Lotissement "Les Champs 1" : dénomination de rues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les rues du lotissement "Les Champs 1" comme suit :

- rue des Tourterelles,
- rue des Cigognes,
- rue des Hirondelles,
- rue des Mésanges.

15) Divers

Informations :

- ↳ le C.A.U.E. sera chargé de l'étude du projet de réaménagement de la mairie en plusieurs phases,
- ↳ pour la transformation du P.O.S. en P.L.U., de nouvelles directives du Grenelle de l'Environnement seront applicables à partir de 2016,
- ↳ une visite de terrains de tennis en sol souple sera organisée avec des joueurs de tennis,
- ↳ la démolition des annexes et toilettes de l'école élémentaire rue du Presbytère sera faite en régie - appel aux bénévoles.

La séance est levée à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,
VOLTZENLOGEL Alain